

# Notice d'utilisation de l'application TIV

à l'usage des licenciés de la FFESSM

## 1 - Accès à l'application

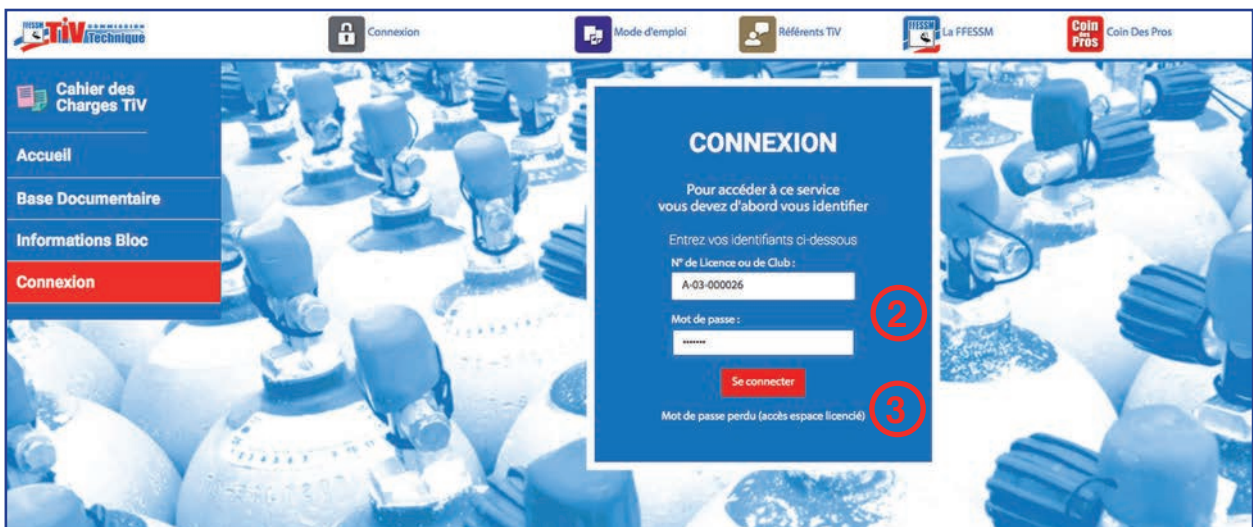
L'application est accessible à l'adresse suivante : <https://tiv.ffessm.fr>.

La page d'accueil présente plusieurs modes d'accès :

- le verrou en haut de la page d'accueil,
- le menu à gauche,
- des icônes d'accès aux différents espaces protégés.



- 1 Cliquez sur l'un de ces trois points d'accès.



- 2 Inscrivez votre identifiant (numéro de licence complet) et votre mot de passe et cliquez sur «Se connecter». Votre mot de passe est le même que celui qui vous permet d'accéder à votre fiche individuelle dans l'espace «licencié» du site [www.ffessm.fr](http://www.ffessm.fr).

③ Si votre mot de passe ne fonctionne pas, ou si vous l'avez perdu, cliquez sur le lien «Mot de passe perdu (accès espace licencié)».

3

④ Lisez attentivement les consignes de création ou de modification de votre mot de passe,

⑤ Renseignez le questionnaire puis validez. Votre nouveau mot de passe est actif immédiatement.

## 2 - L'espace du licencié

Vous avez inscrit votre identifiant et votre mot de passe et cliqué sur «se connecter». La page suivante s'affiche.

⑥ Le cadenas est ouvert et votre nom est inscrit.

### 3 - Téléchargement de la décision du BSEER et du Cahier des charges TIV



7 Cliquez sur le menu «Cahier des charges TIV», la fenêtre ci-dessus s'ouvre.

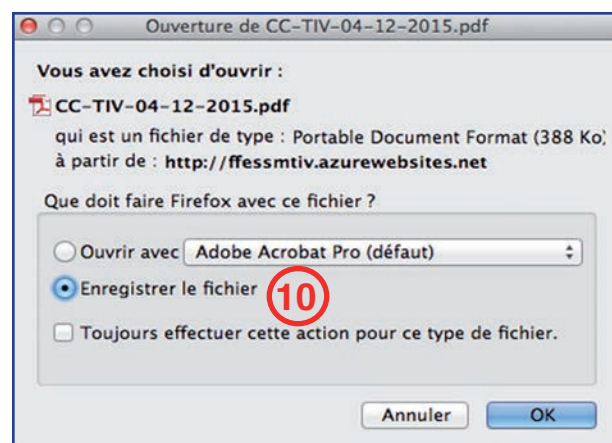
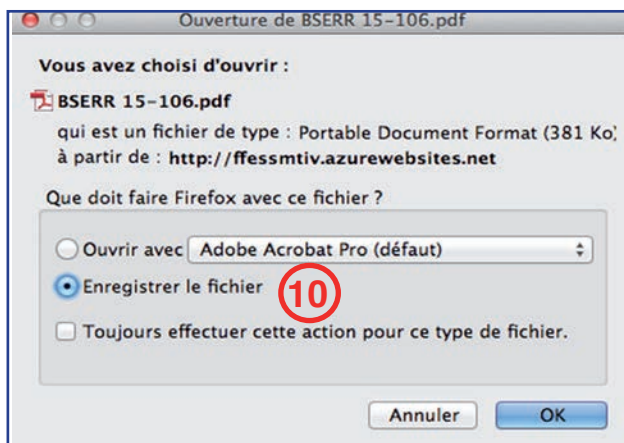
8 Sélectionnez pour télécharger la décision du BSERR.

9 Sélectionnez pour télécharger le cahier des charges TIV.

4

En fonction du paramétrage de votre navigateur, les documents s'affichent directement dans une nouvelle fenêtre ou les fichiers se chargent automatiquement dans le dossier «téléchargement» ou sur le bureau de votre ordinateur. Vous pouvez les ouvrir avec Adobe Reader.

10 Si les fenêtres ci-dessous s'affichent, sélectionnez «Enregistrer le fichier» et cliquez sur «OK».



Le fichier se charge dans le dossier «téléchargement» ou sur le bureau de votre ordinateur.

#### 4 - Base documentaire

Vous avez accès aux textes réglementaires concernant les bouteilles de plongée, au chapitre TIV du manuel de formation technique et à tous les documents destinés aux TIV.

- 11 Cliquez sur le menu «base documentaire», la liste des documents disponibles s’affiche.



- 12 Cliquez sur le document que vous désirez télécharger.
- 13 Vous avez également la possibilité de télécharger tous les documents mis à votre disposition sous forme d’un dossier zippé.
- 10 Mêmes remarques que pour le chargement du cahier des charges.

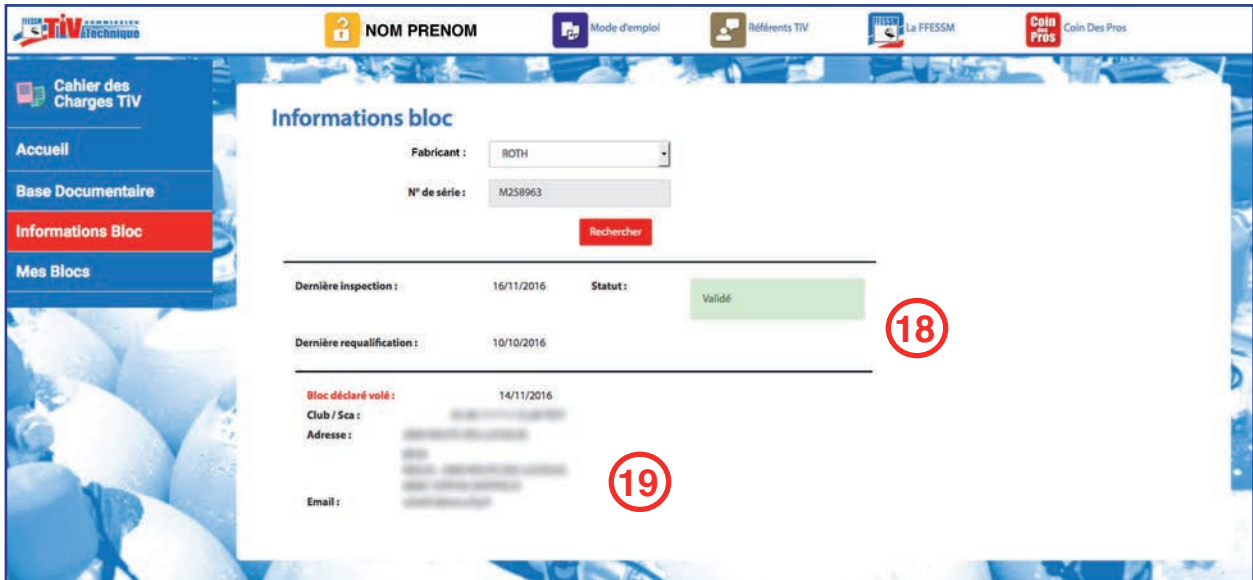
#### 5 - Informations bloc

Vous avez la possibilité de vérifier le statut, au regard de l’inspection visuelle et de la requalification, de n’importe quel bloc enregistré par une structure fédérale, Vous pouvez également vérifier si un bloc a été déclaré volé et si c’est le cas, l’application donne les coordonnées du déclarant.

- 14 Cliquez sur le menu «Informations bloc»,



- 15 Sélectionnez le nom du fabricant dans le menu déroulant, Si le nom du fabricant ne figure pas dans ce menu, prévenez l'administrateur du site <tiv@ffessm.fr> qui procédera à la mise à jour,
- 16 Inscrivez le numéro de série complet du bloc, exemple : 98 AA 5682 et non 5682.
- 17 Cliquez sur «Rechercher».

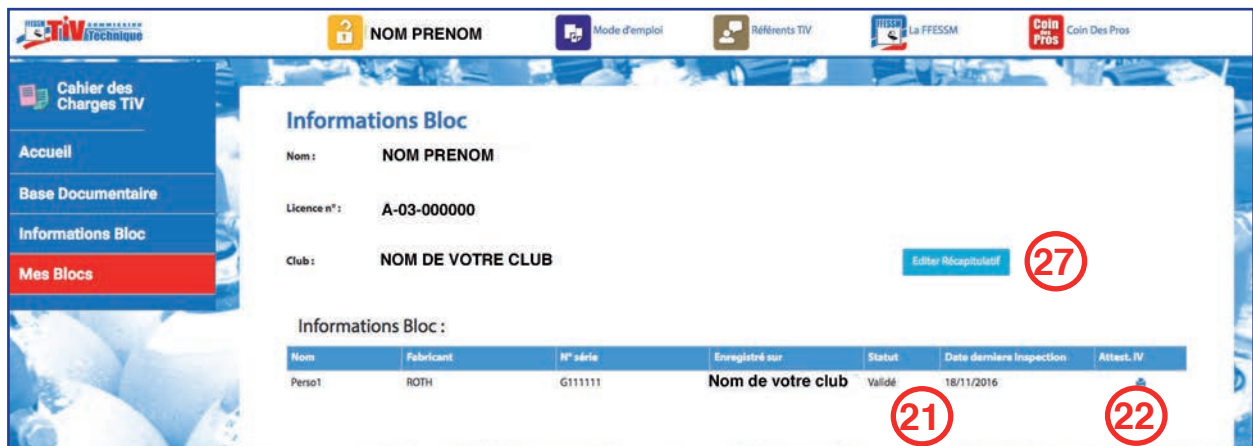


6

- 18 Date de dernière inspection visuelle et statut du bloc, date de dernière requalification, Bloc déclaré volé, date de déclaration et coordonnées du club déclarant. Si vous êtes victime d'un vol de votre bloc de plongée, avertissez votre club qui procédera à la déclaration de vol sur l'application TIV. Si, ultérieurement, vous le retrouvez, avertissez également votre club.
- 19

### 6 - Mes blocs

- 20 Si les blocs dont vous êtes propriétaire sont enregistrés et inspectés par un TIV de votre club, vous pouvez vérifier leur statut vis à vis de l'inspection visuelle et de la requalification.



- 21 Date de la dernière inspection visuelle et statut (validé / ajourné / rebuté).

## Téléchargement de l'attestation d'inspection visuelle

Il existe deux modèles d'attestation d'inspection visuelle :

- une attestation signée par le TIV qui vous la remet et que vous devez signer également.
- une copie d'attestation sans signature que vous pouvez télécharger via le menu «Mes blocs» pour justifier du statut de votre bouteille. Voir les précisions concernant le téléchargement page 4 item 10.

**FFESSM TIV COMMISSION Technique**  
**Attestation d'IV**

QR code (25)

Nom propriétaire : 05-06-111111 CLUB TEST

Nom et N° Club / SCA : 05-06-111111 CLUB TEST

N° de série : A111111      Capacité : 15 Litres

Fabricant : FABER

Marque et N° robinet : -

Date dernière requalification :

Date de la dernière IV : 17/11/2016

Nom, prénom du TIV : \_\_\_\_\_

Résultat de l'IV : **Validé** (23)

Commentaires : RAS

Signature propriétaire :      Signature TIV :

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins

Attestation remise par le TIV et qui doit être signée

**FFESSM TIV COMMISSION Technique**  
**Attestation d'IV**

QR code

Nom propriétaire : \_\_\_\_\_

Nom et N° Club / SCA : \_\_\_\_\_

N° de série : G111111      Capacité : 12 Litres

Fabricant : ROTH

Marque et N° robinet : -

Date dernière requalification : 14/09/2016

Date de la dernière IV : 18/11/2016

Nom, prénom du TIV : \_\_\_\_\_

Résultat de l'IV : **Validé**

Commentaires : RAS

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins

Copie d'attestation téléchargée, ne comporte pas de signature

(23) Le résultat de l'inspection visuelle est porté en **vert** sur l'attestation d'un bloc **validé**.

(24) Le résultat de l'inspection visuelle est porté en **rouge** sur l'attestation d'un bloc **rebuté** et l'attestation présente en filigrame la mention **non validé**.

(25) Un QR-code est porté sur l'attestation.

**FFESSM TIV COMMISSION Technique**  
**Attestation d'IV**

QR code

Nom propriétaire : \_\_\_\_\_

Nom et N° Club / SCA : \_\_\_\_\_

N° de série : Z357951      Capacité : 15 Litres

Fabricant : FABER

Marque et N° robinet : -

Date dernière requalification :

Date de la dernière IV : 22/11/2016

Nom, prénom du TIV : \_\_\_\_\_

Résultat de l'IV : **Rebuté / Déformation du cylindre** (24)

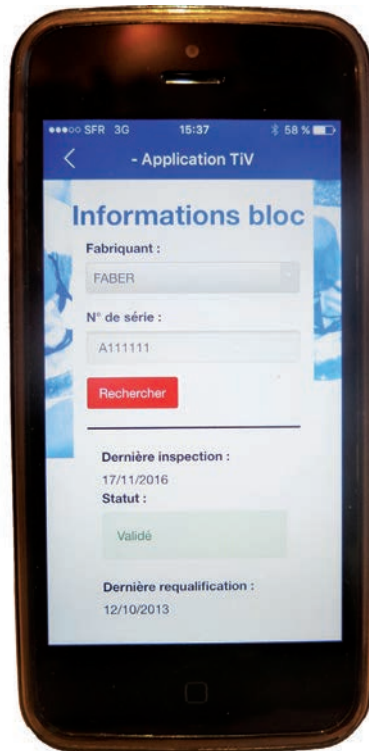
Commentaires :

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins

### Utilisation du QR-code

- 25 L'attestation porte un QR-code lisible à l'aide d'un smartphone et d'une application Flashcode. Il permet de vérifier l'authenticité de l'attestation.

Flashez le QR-code à l'aide de votre smartphone.



Le résultat de la recherche s'affiche sur votre smartphone : identification du bloc, date de dernière inspection, statut et date de dernière requalification.

Si, de votre smartphone, vous envoyez cette fiche par email, à réception sur votre ordinateur, ce mail contient un lien d'accès direct à la fiche «Informations bloc» du site.

### Téléchargement de la liste de vos blocs

- 27 Vous pouvez télécharger la liste de vos blocs pour vérifier leur statut. Voir les précisions concernant le téléchargement page 4 item 10. 10

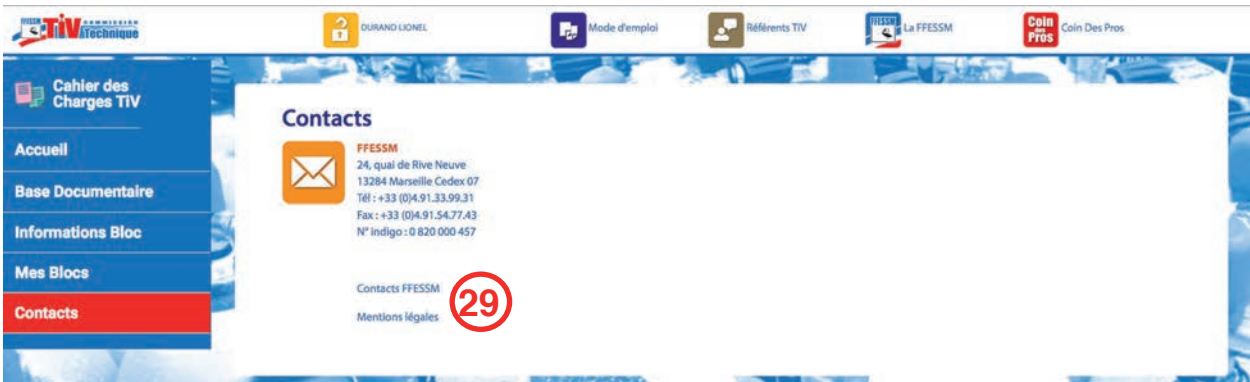
## Listes des Blocs

Licencié : A-03-000000 NOM PRENOM- Club/SCA : NOM DU CLUB

| Nom    | Fabricant | Numéro de série | Enregistré sur           | Dernière Inspection | Statut |
|--------|-----------|-----------------|--------------------------|---------------------|--------|
| Perso1 | ROTH      | G111111         | 05 06 111111 NOM DU CLUB | 18/11/2016          | Validé |



**28** 7- Menu contact



**29**

Permet l'accès direct à la page contacts FFESSM du site www.ffessm.fr et aux mentions légales de l'application TIV.

**8 - Déconnexion**

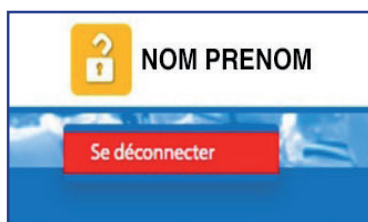
**30** Pour vous déconnecter, cliquez sur votre nom pour faire apparaître la commande «Se déconnecter».



**31** Cliquez sur «Se déconnecter».



**30**



**31**



**Vous êtes déconnecté(e)**

Pour tout problème concernant cette notice : [tiv@ffessm.fr](mailto:tiv@ffessm.fr).

## NOTES